



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2023/01/09**

**Séance du jeudi 2 février 2023 à 9h30
Salle Georges Frêche à Villetelle**

L an deux mille vingt-trois et le deux février, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL ENVOYE LE 9 JANVIER 2023 :

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)		X	
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres)			X
- Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)		X	
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac)	X		
- Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)		X	
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac)	X		
- Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)		X	
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian)	X		
- Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)		X	
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros)	X		
- Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)		X	

Présent			
CC Pays de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X	X	
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)		X	X
- David JEANJEAN – Titulaire (St Sériès) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)	X	X	
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X	X	
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X	X	
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)		X	X
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès 30)	X	X	
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)		X	X Procuracy donnée à P. MARTINEZ
- Sonia AUBRY – Titulaire (Cannes et Clairan) - Alain DARTHENUQC – Suppléant (Lecques)	X	X	
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)	X	X	
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X	X	
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X	X	
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)	X	X	
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X	X	
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)	X	X	

ITEM 5 : La défense contre les inondations**Objet : Engagement des mesures de réduction de la vulnérabilité dans les communes à cheval sur plusieurs bassins versant**

Certaines communes du bassin versant essentiellement situées sur la basse vallée du Vidourle sont à cheval sur plusieurs bassins versants, de ce fait il pourrait y avoir plusieurs interlocuteurs en charge du portage des mesures de réduction de la vulnérabilité prévues dans chaque PAPI (Vistre, Rhône, Vidourle...).

Les communes concernées sont de l'aval vers l'amont :

St Laurent d'Aigouze, Le Cailar, Aimargues, Gallargues le Montueux et Aubais.

Les services de l'EPTB ont rencontré leurs homologues du bassin Vistre ou le PAPI a déjà été engagé.

Dès lors, nous proposons de flécher les interventions suivantes pour les actions de réduction de la vulnérabilité sur les bâtis privés, économiques et publics des communes suivantes :

St Laurent d'Aigouze	PAPI Vidourle
Le Cailar	PAPI Vistre
Aimargues	PAPI Vidourle
Gallargues le Montueux	PAPI Vidourle
Aubais	PAPI Vidourle

Il est notamment prévu sur Aimargues, Gallargues le Montueux et Aubais des études de zonage du risque inondation qui permettront de préciser les secteurs urbains touchés par le ruissellement, avec caractérisation des hauteurs d'eau, la définition, voir les mesures de mitigation à mettre en œuvre.

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 17

Pouvoirs : 1

Votants : 18

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident de valider cette proposition.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le Président,
Pierre MARTINEZ.**

